

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le six avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de cinéma sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H.

1. Présentation de la recherche d'un lieu d'implantation d'une antenne-relais ORANGE par François RADUREAU d'AXIANS et Corinne MARTY d'ORANGE

A l'invitation de la Maire, Corinne MARTY, en charge du déploiement des antennes relais ORANGE sur le 64, et François RADUREAU, de la société AXIANS en charge de la recherche d'un site d'implantation, viennent apporter des précisions sur les objectifs poursuivis.

La Maire rappelle que le conseil attend des précisions sur le lieu d'implantation, les aspects techniques, les bénéfices pour les administrés mais aussi les résultats de l'étude d'exosimétrie, sans oublier des informations sur la 5G.

Corinne MARTY projette sur écran la carte de couverture mettant en évidence les zones actuellement couvertes et non couvertes par ORANGE et les prévisions de couverture en cas d'implantation d'une antenne au bourg à une hauteur de 22m. Bien que cette carte ne soit pas très claire, les conseillers remarquent qu'elle concerne essentiellement le bourg et sa première couronne.

Elle indique l'objectif poursuivi par ORANGE à savoir celui d'apporter de la couverture téléphonique « digne de ce nom » en 3G – 4G sur le centre bourg et plus largement sur l'ensemble de la commune, aujourd’hui couvert par les seules antennes de Bidache et de La Bastide-Clairence; d'où la nécessité de trouver un terrain proche du bourg, accessible et proche des adductions. Elle expose les notions de maillage avec des antennes relais faisant partie d'un réseau, où les antennes sont interconnectées entre elles et reliées au reste du réseau ORANGE via la fibre optique ou par voie hertzienne, et de répéteur, petite antenne 2G ou 3G à couverture privative sur un rayon de 50 à 100m en fonction de la topographie, qu'ORANGE ne développe plus depuis environ 10 ans car très limitées et trop ciblées. François RADUREAU explique le cahier des charges qui lui a été fixé à savoir trouver un point haut, dégagé et central, les difficultés rencontrées sur la commune dont la topographie vallonnée ne procure pas pléthore de choix quant à l'implantation d'une antenne-relais efficiente, et le critère de qualité poursuivi soit une « bonne » couverture à l'intérieur des bâtiments.

Corinne MARTY décrit le projet d'installation d'un support de 25m de haut en lieu et place du poteau d'éclairage du terrain d'entraînement situé à l'angle du local de stockage/buvette plafonnant actuellement à 15 m, de 3 antennes-relais 3G – 4G orientées en 3 directions ou azimut couvrant 360° (chaque antenne couvrant 120°) à une hauteur de 22m , et potentiellement celle d'un antenne 5G. Elle rappelle les obligations réglementaires de déploiement du réseau 5G à court terme (entre 3000 et 5000 antennes) et la stratégie prioritaire d'ORANGE de déploiement de la 5G dans les zones urbaines

denses afin de dé-saturer le réseau (de Boucau à Hendaye pour le Pays Basque). Pour autant elle se dit convaincue d'une arrivée rapide de la 5G à Bardos, sous 2 ou 3 ans, voire plus rapidement (6 mois à un an).

Elle précise qu'il leur appartient de déclarer officiellement les caractéristiques d'ingénierie à la mairie et auprès de l'Etat au travers d'un dossier règlementaire de déclaration Technologies et Fréquences et que le dépôt d'un nouveau dossier d'information sera nécessaire lorsqu'il sera question de la 5G.

A la question de la Maire sur le pouvoir du Maire dès lors qu'une antenne est déjà érigée, elle répond que celui-ci ne peut empêcher le développement de la technologie 5G mais qu'il peut accompagner la démarche.

La question de l'étude d'exposimétrie, qui consiste à prendre des mesures in situ de champs électromagnétiques par un bureau de contrôle (dans les écoles, la mairie, chez les administrés), est abordée. Selon la réglementation qui fixe des seuils d'exposition à ne pas dépasser -seuils différents selon la technologie et la fréquence- une antenne ne peut exposer à plus de 36V/m (décret de 2002 retranscrivant la réglementation européenne). Corinne MARTY précise que, « dans la vraie vie », ce seuil n'est jamais atteint, le niveau médian étant plutôt de 2V/m.

A la demande de Geneviève DULIN, elle répond que les simulations ont été faites à une hauteur de 1,50m et que la carte présentée simule des mesures allant de 0 à 1V/m et de 1 à 2V/m, niveau maximum simulé en intérieur à Bardos.

Elle ajoute que la fréquence utilisée pour la 5G est de 3500 mégahertz -ce qui correspond à la bande de fréquence utilisée par le WIFI ou un four à micro-ondes- et que les bandes de fréquences sont acquises par les opérateurs auprès de l'Etat (900 – 800 – 700 – 1800 mégahertz).

Elle rappelle qu'une très bonne couverture signifie un niveau d'exposition inversement très faible et que les protocoles propres aux simulations sont cadrés par l'Agence Nationale des fréquences.

A la demande de la Maire sur la mutualisation du support avec un autre opérateur tel que FREE Mobile pour permettre plus de choix pour les administrés, Corinne MARTY répond que SFR et BOUYGUES ont mutualisé leur réseau dans un secteur non dense (Pays Basque intérieur) avec l'autorisation du régulateur de l'état, et que ce dernier a demandé aux opérateurs historiques de faire pareil ; ce qui a permis aux clients FREE Mobile d'accéder au réseau ORANGE via un accord d'itinérance. FREE Mobile ayant décidé de déployer son propre réseau, cet accord devrait s'achever en 2022 après 2 reports en 2018 et 2020.

Elle précise que FREE Mobile a une stratégie qui n'est pas celle d'ORANGE et qu'il existe une autre façon de déployer la 5G. ORANGE déploie des antennes à la fréquence acquise aux enchères là où FREE Mobile affecte un bout de la bande de fréquence 4G à la 5G (700 mégahertz), la bande passante (8 fréquences possibles) coûtant très cher. Elle souligne qu'aujourd'hui on rajoute des bandes passantes mais on ne supprime pas les anciennes comme celle de la 2G qui continue de fonctionner (télé-service, terminaux de cartes bancaires...).

Elle ajoute que la mutualisation du mât nécessiterait une structure encore plus haute (30m) et une surface au sol plus grande pour les armoires, qu'ORANGE doit rester le seul interlocuteur de la mairie et que FREE Mobile ne sera sollicité qu'en cas de décision favorable du conseil municipal.

A la question de la Maire qui revient sur le sujet important du périmètre de couverture d'une antenne relais, Corinne MARTY répond qu'en raison du relief et de l'habitat diffus à Bardos, on n'arrivera pas à couvrir tout le territoire avec une antenne relais et que l'objectif est d'arriver à combler les trous de couverture pour un maximum de population. Elle avoue qu'il s'agit là d'un vrai casse-tête pour les ingénieurs d'ORANGE mais propose de demander à son service de faire une simulation de couverture en surélevant les antennes de 5m. Elle précise que la couverture n'aurait pas été meilleure ailleurs qu'au bourg et insiste sur les obligations réglementaires incomptant à ORANGE de couvrir toute la population en 4G d'ici 2025 (plan new deal signé en 2018).

A la question de Jean-Baptiste LAMOTE sur le risque de vandalisme, elle répond qu'il s'agit là d'un vrai sujet car les sites ne sont pas télé-surveillés et le chiffre de 1000 antennes-relais incendiées depuis un an est avancé. Elle précise que ces sites sont, contrairement au site pressenti à Bardos, souvent isolés.

Le contrat de bail de droit commun définissant les obligations des différentes parties, sa durée de 12 ans, les clauses standards en matière de responsabilité et assurance et le montant du loyer avancé

(1500€ annuel avant négociation) sont évoqués ; de même que le protocole particulier pour les travaux de démontage du pylône actuel et de pose/dépose du système d'éclairage du stade.

La Maire indique qu'elle compte se renseigner sur ce qui se pratique ailleurs en matière de loyer et précise que ce n'est pas ce seul aspect qui va décider d'un éventuel accompagnement de la commune. François RADUREAU demande un vote d'intention rapide afin de se projeter sur un contrat de bail et la Déclaration préalable (dossier d'information mairie).

La Maire conclut la présentation en demandant que soit étudiée la surélévation des antennes quand bien même les ingénieurs d'ORANGE aient validé une hauteur de 22m, et indique que FREE Mobile sera sollicité si le conseil émet un avis favorable.

1. Approbation du compte rendu du 09 mars 2021

Le compte rendu du 09 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

2. Annulation de loyers professionnels communaux

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'annulation des loyers professionnels d'avril 2021 de 2 commerces dits « non essentiels », obligés à ce jour de suspendre leur activité pour cause de nouveau confinement : celui d'Inaia Esthétique et celui de l'organisateur de spectacle Rémi DURCOS.

L'annulation d'un mois de loyer pour 2 professionnels dont les commerces sont dits « non essentiels » est approuvée à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Examen et vote du compte de gestion 2020 de la Commune de Bardos

Il est proposé au Conseil municipal de voter le compte de gestion 2020 de la commune, établi par M. FRANCZACK à la clôture de l'exercice et visé par la Maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion 2020 de la commune est approuvé à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Examen et vote du compte administratif 2020

La Maire s'étant retirée au moment du vote, M. Henri DIRIBARNE, 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal de voter le compte administratif de l'exercice 2020 et d'arrêter les comptes ainsi :

Fonctionnement

Dépenses prévues :	2 017 044,17 €
Dépenses réalisées:	1 171 934,79 €
Restes à réaliser :	0,00 €

Investissement

Dépenses prévues:	2 148 429,70 €
Dépenses réalisées:	1 377 050,36 €
Restes à réaliser :	0,00 €

Recettes prévues :	2 459 532,17 €
Recettes réalisées :	2 403 049,51 €
Restes à réaliser :	0,00 €

Recettes prévues :	2 148 429,70 €
Recettes réalisées :	1 419 654,92 €
Restes à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	1 231 114,72 €
Investissement:	42 604,56 €
Résultat global :	1 273 719,28 €

Le compte administratif de l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 0

5. Fixation des taux d'imposition pour 2021

La Maire rappelle la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour les contribuables et la mise en œuvre de la réforme fiscale réalisée par étapes entre 2020 et 2023

Elle expose que le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale, transféré en compensation de la suppression de la TH, n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune, que la commune est donc sous-compensée et qu'un coefficient correcteur neutralisera cet écart. Elle précise que, malheureusement, ce dernier ne tient pas compte de la moins value de fiscalité directe locale engendrée par la perte d'un certains nombre de redevables qui n'ont pas été appelés à la TH en 2020 du fait d'une anomalie technique des services des impôts due au changement de dénomination des rues.

Elle indique que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 464 369,00 € et que seuls les taux de taxes foncières bâties et non bâties peuvent être modulés aujourd'hui (taux d'imposition de la TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants gelés jusqu'en 2023). Elle propose de ne pas les augmenter par rapport à 2020 (30,29% pour la TF bâtie -soit la somme du taux communal et du taux départemental-, 69,55% pour la TF non bâtie) sachant que la part communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque risque d'augmenter du fait de sa montée en compétences et de la perte pour elle aussi de la TH sur les résidences principales.

Les taux d'imposition 2021 sont fixés à l'unanimité

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Véronique DELAGE quitte la séance.

6. Affectation des résultats 2020

Il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 et de l'affecter ainsi :

<u>Excédent de Fonctionnement reporté (002)</u>	1 231 114,72 €
<u>Excédent d'Investissement reporté (001)</u>	42 604,56 €

L'affectation des résultats 2020 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

7. Budget primitif 2021

Il est proposé au Conseil municipal de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021.

Fonctionnement

Dépenses : 2 840 905,72 €
Recettes : 2 840 905,72 €

Investissement

Dépenses : 2 419 304,00 €
Recettes : 2 419 304,00 €

Les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 sont approuvées à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

8. Attribution des lots 1 et 2 du marché public « Acquisition de mobilier - ludo-médiathèque »

La Maire donne le compte rendu de la séance d'ouverture des plis du marché public « Acquisition de mobilier - ludo-médiathèque » loti en 2 lots, en date du 06 avril 2021. Elle propose au Conseil municipal :

- de confier le lot n°1 - « Rayonnages, bacs, présentoirs, chariots à livres, tables et chaises » au candidat le mieux disant, la société BORGEAUD, pour un montant de 45 440,37 € HT et de confier le lot 2 : « Chauffeuses, canapés, poufs, coussins et tapis», au candidat le mieux disant, la société BORGEAUD, pour un montant de 17 276,72 € HT ; soit un montant total de marché de 62 717,09 € HT.
- de l'autoriser à signer le marché public présenté et à signer toutes les modifications appelées à intervenir dans le cadre des marchés publics relatifs à cette opération dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à ladite opération.

Les lots 1 et 2 du marché public « Acquisition de mobilier – ludo-médiathèque » sont confiés à la société BORGEAUD à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

9. QUESTIONS DIVERSES

Divers

- Odette DIBON informe les conseillers de l'ouverture d'un centre de vaccination anti-COVID à Bidache durant les mois d'avril et mai 2021, durée qui sera probablement rallongée à l'issue, et rappelle que les rendez-vous sont à prendre sur Doctolib.
- La Maire fait un point sur les mesures prises en matière d'accueil des enfants des publics prioritaires durant le 3^{ème} confinement : 20 enfants à l'école publique, 6 à 8 à l'école privée. Elle s'étonne du nombre important d'enfants à accueillir par rapport au 1^{er} confinement et en comparaison de celui des écoles du Pays de Bidache, et remarque le potentiel brassage qui va forcément avoir lieu.
- Jean-Baptiste LAMOTE informe les conseillers que le Département a lancé un appel à projet dénommé MELUSINE (mémoire des Lieux d'Usage Sociétaux et d'Identité Notoires et Emotionnels) en faveur du petit patrimoine non protégé, lié aux activités économiques rurales (grange, atelier, four à pain, pigeonnier) et hydraulique (fontaine, puits, moulin, canal, lavoir). Les projets de restauration devront s'inscrire dans une démarche d'ouverture du patrimoine aux publics et les porteurs de projet pourront bénéficier de l'appui technique de la Fondation du Patrimoine. Cet appel à projets est ouvert aux collectivités mais aussi aux particuliers: Il indique qu'il se tient à la disposition de ceux qui voudraient des informations complémentaires.

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 04 mai 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 01H00.

